



Cie Yves MARC - Théâtre du Mouvement

Lieu-dit Clavères, 32700, Lectoure

info@yvesmarc-tdm.com - Tél : 06 10 29 71 73

Organisme de formation N° agrément 76 32 006 7232

Yves Marquet Lienhart (Yves MARC)

Responsable formation /formateur /Réfèrent pédagogique

Nadia Ben Ali Assistante de gestion –

Référente administrative / Référente handicap

Publié le 26 juillet 2022

FORMATION PROFESSIONNELLE

«Langages croisés : Récit-Musique-Mouvement» : 36 h

du mardi 2 mai à 13h30 au lundi 8 mai à 13h30

Date limite de candidature :

Financement par un tiers : le 2 avril 2023

Financement à titre individuel : le 22 avril 2023

Pour toute demande d'informations : info@yvesmarc-tdm.com / 06 10 29 71 73.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux musiciens et aux artistes de la parole mais aussi à tous les artistes du spectacle vivant qui désirent élargir leur pratique afin de découvrir de nouveaux outils ou qui souhaitent créer des formes transversales.

Prérequis :

1. Critères administratifs :

- Être âgé(e) de 18 ans minimum.
- Être adhérent(e) à l'association.

2. Expérience :

- avoir une expérience dans les domaines de la musique, des arts de la parole, du chant ou être artiste du spectacle vivant désirant élargir sa pratique.
- avoir une pratique de la scène quelque soit le genre de spectacle vivant ou être en voie de professionnalisation dans cette filière.

3. Compétences :

- Disponibilité et capacité à suivre une formation à temps plein.
- Capacité à travailler en équipe.

- Capacité d'adaptation à des environnements professionnels variés.
- Autonomie, rigueur et investissement sont nécessaires au suivi optimal de la formation

4. Centres d'intérêt :

- Intérêt pour la musique, l'oralité ou les arts du récit, le chant, le corps, le mouvement ou le geste.
- Avoir une connaissance de base de pratiques corporelles diverses

Formations ouvertes aux personnes en situation d'handicap et apte à la pratique physique et corporelle. Prendre contact avec Nadia Ben Ali au 06 10 29 71 73 ou info@yvesmarc-tdm.com

Objectifs généraux

- Questionner les formes traditionnelles du spectacle de récit et du concert à travers l'occupation de l'espace et la mise en mouvement.
- Se poser la question des langages scéniques croisés, de leur dialogue et de leur relation.
- Aborder à la fois la pratique spécifique de la parole, de la musique et de la conscience corporelle.
- Faire dialoguer les « textes » du corps avec l'écriture orale et/ou musicale.
- Appréhender la notion de musicalité comme étant le langage commun au corps, au texte et à la musique.
- Faire résonner la parole / la musique au plus profond de l'imaginaire des auditeurs

Objectifs pédagogiques :

- Développer une maîtrise dissociée du récit, de la musique et du corps. (nombre heures : 6)
- Apprendre à reconnaître les automatismes du corps usuel afin de développer et de construire un corps de fiction, donnant ainsi à mieux entendre la musique, le texte oral, à mieux voir le mouvement. (nombre heures : 6)
- Déjouer la linéarité et la prévisibilité en introduisant la notion de musicalité de la parole et du mouvement (en travaillant avec les participants musiciens). (nombre heures : 6)
- Faire dialoguer de façon métaphorique le texte vocal et le texte corporel, le texte musical et le mouvement mais aussi le récit et la musique. (nombre heures : 6)
- Explorer les images métaphoriques qui peuvent apparaître avec l'objet et / ou l'instrument et ainsi développer une autre relation à l'objet que celle initialement prévue. (nombre heures : 6)
- Pouvoir construire une petite forme en faisant apparaître avec lisibilité l'articulation texte - musique – mouvement. (nombre heures : 6)

Véritable boîte à outils, la formation s'adapte à la situation des participants. Les cours théoriques sont partagés entre des temps d'enseignement et d'échanges autour des pratiques de chacun. Ils s'articuleront avec des mises en pratique afin de les accompagner au mieux à évoluer selon leur propre parcours.

Intervenant·e·s et référent·e·s

Caroline SIRE : conteuse, chanteuse, auteur, pédagogue

Elsa MARQUET LIENHART : musicienne, actrice gestuelle et pédagogue

Yves MARC: Responsable formation – Référent pédagogique

Nadia BEN ALI : Assistante de gestion – Référente administrative / Référente handicap.

Méthodes et moyens pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont basées sur les recherches de la Compagnie du Théâtre du Mouvement qui depuis plus de 40 ans forme aux Arts du geste, du corps et de la théâtralité.

Ces méthodes et travaux se sont tout naturellement déposés dans un ouvrage dont Claire Heggen et Yves Marc sont les auteurs : « Théâtre du Mouvement » aux Éditions Deuxième Époque (Collection : Les Voies de l'Acteur).

Dans les domaines de la musique et du récit, elles sont complétées par des protocoles développés par les deux intervenantes à partir de leurs pratiques respectives de la scène et de la pédagogie.

- Travail sur la conscience corporelle à travers les fondamentaux du corps (analyse posturale, respiration, tonus, marche, appuis au sol...) mais aussi conscience des états de pensée et de leurs manifestations corporelles, afin d'apprendre à passer d'un corps usuel à un corps de fiction.

- Travail sur les dynamiques de mouvement (musicalité du mouvement) : lenteur continue, immobilités, chocs, fulgurances.

- Prise de conscience de la théâtralité qui en découle, pour l'acteur comme pour le regard du spectateur.

- Enseignement des possibilités d'articulation et de dialogue entre le corps, le récit et la musique : paraphrase, opposition, contrepoint.

- Travail de dissociation entre le corps, le récit et la musique.

- Exploration des possibilités métaphoriques à travers l'usage détourné des instruments ou des objets (construction marionnettique ou à la manière du théâtre d'objet).

- Exploration et improvisations autour de ces principes jusqu'à produire une écriture à la fois textuelle (oralité, narration), gestuelle et musicale.

Cette formation s'appuie tout particulièrement sur les expériences pédagogiques suivantes :

- Travail sur la conscience corporelle : pré-mouvement, analyse de la posture et de la marche, points respiratoires, tonicité.

- Exercices de dissociation : espaces intra corporels (entre les différentes parties du corps), musique / mouvement, parole / mouvement.

- Musicalité du mouvement (corps et voix) : lenteur continue, chocs, fulgurances, vitesse, accélération / décélération, durée, force, immobilité.

Évaluer la prestation pédagogique de chacun des participants à travers ces différentes mises en situation. Commentaires en direct du responsable pédagogique et des autres membres du groupe en fonction des éléments pédagogiques énoncés précédemment.

L'intervenant s'attachera à adapter son cours et son contenu aux besoins et attentes des participant(e)s selon le parcours de chacun.

Les supports théoriques et documents pédagogiques de la formation sont mis à disposition sur le lieu de formation (livres, vidéos, documents et revues).

Une Bibliographie est remise à chaque apprenant en fin de stage.

Modalités d'évaluation

Pré-évaluation :

A réception de la candidature comprenant une lettre de motivation décrivant la motivation, les attentes et besoins du bénéficiaire et accompagné d'un curriculum vitae illustré d'une photo et décrivant le parcours professionnel, cette procédure permet de valider la candidature.

Éventuellement un entretien (téléphonique ou par courriel) est organisé, sous 72h, entre l'apprenant et le référent pédagogique. Cet entretien permet d'évaluer les besoins et les attentes du bénéficiaire selon son parcours professionnel ou celui en voie de professionnalisation.

Durant la formation :

- Les acquis du (de la) stagiaire sont évalués au cours du déroulement de la formation : l'intervenant les soumet à des exercices de mise en pratique individuelle ou en groupe, suivis d'une appréciation individuelle et/ou collective.

- L'évaluation du participant(e) se fait en permanence pendant les mises en situation pédagogiques. L'intervenant propose, alors, à l'oral des outils d'auto-évaluations et ainsi que ses appréciations personnelles.

- En fin de formation, chaque participant(e) présente au formateur un travail basé sur les acquis techniques et artistiques assimilés lors de la formation. Suite à ce travail de présentation est organisé un entretien individuel (formel ou informel) durant lequel le formateur fait un bilan des acquis et compétences du-de la stagiaire. Il lui propose des pistes d'évolution et d'amélioration individualisées.

Post formation :

Un entretien téléphonique (si il est souhaité par le-la participant(e) permet d'évaluer la mise en pratique des acquis sur leur temps de travail.

En outre, l'organisme soumet aux stagiaires un questionnaire d'évaluation et de satisfaction portant sur le contenu du cours, son rythme et sur les capacités de l'intervenant à transmettre son savoir, etc.

Une grille d'évaluation est établie par le formateur pour chaque stagiaire.

Validation

Certificat de réalisation et attestation de présence.

Moyens techniques :

La formation a lieu dans une grange studio de 80 m² situé entre Lectoure et St Clar (Gers).

Le lieu permet à chacun de trouver son espace propre (training, recherche, répétition) mais également un espace d'échange.

Mise à dispositions de tapis, de chaises.

Bibliothèque : livres de référence (Entre autres : Théâtre du mouvement »), des DVD des spectacles et conférences de la Compagnie « historique » du Théâtre du mouvement et de la compagnie actuelle de Yves Marc qui montrent la mise en application directe des principes transmis pendant la formation

Mise à disposition d'une connexion wifi, d'un salon et d'une cuisine équipée.

Hébergements possible sur place ou près de Clavères (St Clar ou Lectoure).

Modalités de candidature :

Appel à candidatures : Avril 2022.

- Clôture des candidatures :
 - Financement par un tiers : le 2 avril 2023
 - Financement à titre individuel : le 22 avril 2023.
- La sélection est effectuée après lecture des dossiers de candidature et des entretiens (téléphonique/courriel).
- Sélection finale : le 24 avril 2023.
- Les candidats non sélectionnés reçoivent un courriel individualisé précisant les raisons du refus.

1- Candidature :

La candidature se fait en ligne sur: <https://compagnie-yvesmarc.fr/modalites/>

La candidature se fait par l'envoi de la lettre de motivation décrivant la motivation, les attentes et besoins professionnels du-bénéficiaire. Accompagnée d'un curriculum vitae illustré d'une photo et décrivant le parcours professionnel du bénéficiaire.

Dans les cas d'un financement par un tiers (cf Financement), le demandeur doit se rapprocher de l'organisme en question et mettre la CIE Yves MARC en liaison pour constituer le dossier de formation.

2- Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription comprenant le dossier formation, la convention et ou devis (à retourner signé), le règlement intérieur et la fiche d'adhésion seront envoyés au demandeur par courriel.

Le dossier rempli est à retourner par courriel ou courrier, 10 jours avant le début de la formation.

Le règlement des arrhes peut se faire soit par chèque à l'ordre de la Compagnie Yves MARC – Théâtre du Mouvement, Adresse d'envoi : Lieu-dit Clavères - 32700 Lectoure OU soit par virement bancaire en indiquant en référence votre nom

et le stage réglé: Coordonnées bancaire : Crédit Agricole - Pyrénées Gascogne IBAN : FR76 1690 6001 4087 0206 8048
068 BIC : AGRIFRPP871

3- Inscription définitive :

A réception du dossier complet, nous confirmons par courriel l'inscription et l'admission.

Le règlement des arrhes valide la candidature. Ils seront encaissés au début de la formation ou remis dans le cas d'un prise en charge par un tiers.

4- Annulation :

Toute annulation d'inscription devra être signalée le plus tôt possible et confirmée par écrit.

Les annulations intervenant moins de 7 jours avant le début du stage entraîne l'encaissement du règlement des arrhes.

Les arrhes seront remboursées au demandeur seulement en cas d'annulation justifiée (certificat de travail, arrêt maladie...).

La compagnie Yves MARC – Théâtre du Mouvement se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage six jours avant le début de celui-ci si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation.

Le cas échéant, les stagiaires inscrits pourront au choix maintenir leur inscription ou la reporter sur une autre session, ou demander un remboursement complet.

Dates – Durée- Lieu

➔ **Dates** : du mardi 2 mai à 13h30 au lundi 8 mai à 13h30

➔ **Durée** : 36 h

➔ **Lieu** : [Le Studio-Grange](#) de Clavères situé à Lectoure

Site accessible aux personnes en situation d'handicap et aptes à la pratique enseignée. Pour davantage d'informations, merci de prendre contact avec notre référente handicap : 06 10 29 71 73 / info@yvesmarc-tdm.com

Financement

Adhésion à l'association : 5 euros

Tarification par sessions et selon le financement :

Cie Yves MARC -TDM2 Sessions formations	Nbres heures	Prise en charge par 1 tiers	Prise en charge à titre individuel	Prise en charge à titre individuel – 25 ans
Module 3 : ‘Les dialogues transversaux ‘	96 h	1 488,00 €	1 104,00 €	912,00 €
Mardi 2 au lundi 8 mai ‘Langages croisés : Récit-Musique- Mouvement’	36 h	630,00 €	468,00 €	360,00 €
Jeudi 18 mai au lundi 29 mai ‘Les dialogues possibles du texte et du mouvement’	60 h	1 050,00 €	780,00 €	600,00 €

A titre individuel pour les personnes en situation de précarité : en cas de candidature sélectionnée, des réductions et ou délais de paiement sont possibles.

Les arrhes de 180 € sont à transmettre avec le dossier d'inscription avant la date de clôture.

Les règlements soit par chèque à l'ordre de la Compagnie Yves MARC – Théâtre du Mouvement, Adresse d'envoi : Lieu-dit Clavères - 32700 Lectoure OU soit par virement bancaire en indiquant en référence votre nom et le stage réglé:
Coordonnées bancaire :Crédit Agricole - Pyrénées Gascogne IBAN : FR76 1690 6001 4087 0206 8048 068 BIC : AGRIFRPP871

L'association TDM2 – Cie Yves MARC est à votre disposition pour vous informer sur les possibilités de prise en charge par un tiers. Contactez-nous.

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT PAR TIERS :

- **Plan de développement des compétences** à l'initiative du·de la salarié·e ou de l'entreprise. Ce plan permet aux salarié·e·s de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur·euse.

- **Demandeur·euse·s d'emploi** : Pour toute demande de financement, prenez contact avec votre conseiller·ère Pôle emploi. Depuis le mois de juillet 2020, vous pouvez demander à Pôle emploi ou à votre Région de vous accorder, sous certaines conditions, un financement complémentaire si vos droits formation ne sont pas suffisants pour entrer en formation.

- **Salarié·e·s du secteur privé** : Depuis le mois de septembre 2020, vous pouvez demander à votre employeur de co-financer votre formation si vous avez un projet de formation professionnelle au sein de votre entreprise.

- **Travailleur·euse·s indépendant·e·s** : Pour les travailleur·euse·s indépendant·e·s, membres des professions libérales et des professions non salariées, leurs conjoint·e·s collaborateur·rice·s et les artistes auteur·e·s, se rapprocher de votre Fonds d'Assurance Formation (FAF)

- **Agent·e·s public·que·s et agent·e·s consulaires** : Consultez le site de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique ([DGAFP](#)).

- **Artiste auteur·rice et ou compositeur·rice** : Le droit à la formation professionnelle des artistes auteur·rice·s (parolier·ère·s, compositeur·rice·s, réalisateur·rice·s, plasticien·ne·s, auteur·rice·s, chorégraphes, scénaristes...) est géré par l'[Afdas](#). Tous les auteur·rice·s affilié·e·s à l'[Agessa](#) ou ayant cumulé au moins 9 000 euros de droits d'auteur au cours des trois dernières années peuvent bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation. Si vous êtes affilié·e à une société civile de perception et de répartition des droits (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, etc.), des financements sont possibles. Renseignements disponibles auprès de chaque société de perception et de répartition des droits.

- **Plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle** : Le plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle de l'[Afdas](#) permet de financer, sous conditions, des actions d'adaptation, de développement des connaissances, ou de perfectionnement. Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de développement des compétences, vous devez justifier d'une ancienneté professionnelle de deux ans, et d'un volume d'activité (nombre de jours ou cachets) minimum sur les deux dernières années : Artistes interprètes, musicien·ne·s : 48 ; Technicien·ne·s du spectacle vivant, metteur·euse·s en scène et réalisateur·rice·s : 88 ; Technicien·ne·s du cinéma et de l'audiovisuel : 130

- **AUDIENS** (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/technicien-ne-s) peut contribuer au financement de la formation pour les intermittents inscrits comme demandeurs d'emplois cotisants de l'Alliance Professionnelle Retraite Arrco et/ou Agirc – Section Culture et Communication. audiens.org – Tél : 08 11 65 50 50 ou 01 73 17 37 12.

- **Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)** Le CEP est un service d'accompagnement personnalisé et gratuit. Il est accessible à toute personne active, en emploi ou sans emploi. Cinq opérateurs se chargent du conseil en évolution professionnelle pour vous accompagner et monter votre projet de formation. Vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien gratuit et confidentiel auprès de : Afdas (professionnel·le·s en activité ou non, des secteurs de la culture, des médias, des sports, des loisirs). Pôle emploi. Cap emploi (pour les professionnel·le·s en situation de handicap). Apec. Fongecif. Mission locale (pour les 16-25 ans)

- **Fond National pour l'Emploi Formation (FNE-Formation)** : Le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée. Il consiste en une prise en charge par l'État d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation. L'objectif : faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques et favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production. Vous pouvez solliciter l'échelon régional de votre [Dreets](#) ou l'opérateur de compétences (OPCO) auprès duquel relève votre entreprise.

- **Auto-financement** : Nous proposons des tarifs préférentiels pour les auto-financements. Des facilités de règlement peuvent être accordées jusqu'à trois encaissements différés.

- **Personnes en situation de handicap** : Renseignez-vous auprès de l'[AGEFIPH](#) et de [Cap emploi](#). Vous pouvez également contacter notre référente handicap : info@yvesmarc-tdm.com ou au 06 10 29 71 73

CONTACT :

Association loi 1901 « Théâtre du Mouvement 2 - Cie Yves MARC »
Adresse : Lieu dit Clavères 32700 Lectoure

www.compagnie-yvesmarc.fr

Yves MARC, Responsable artistique et pédagogique- Référent pédagogique :

(+33) 6 14 61 51 98

Nadia Ben ALI, Assistante de gestion – Référente administrative / Référente handicap :

(+33) 6 10 29 71 73

Courriel : info@yvesmarc-tdm.com

Un accompagnement informel d'information et de conseil est proposé au participant(e) tout au long du parcours : au moment de sa demande, pendant la formation et puis par la suite dans son parcours professionnel.